

CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 avril 2015.

ÉTAIENT PRÉSENTS : JL GLEYZE, D. BERLAND, M. LE COZE, P. CALDERON, C.LUQUEDEY, B.BIDABE, JM. MATHA, C. BOYER, F. RIVIERE, D. COURREGELONGUE, Y. MAUNOIR, C. FAGET, G. BERNARD, M.P GHIRARD.

ABSENT Excuse : M. BIROT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Morgane LE COZE.

ORDRE DU JOUR

Compte administratif 2014 commune :

➤ Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur Denis BERLAND, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif.

➤ Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Arrête les résultats définitifs.

Pour : 14

Contre : 0

abstention : 0

Compte administratif 2014 RPI :

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur Denis BERLAND, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif.

➤ Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Arrête les résultats définitifs.

Pour : 14

Abstention : 00

contre : 00

Compte administratif 2014 service de l'eau :

➤ Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur Denis BERLAND, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif.

➤ Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Arrête les résultats définitifs.

Pour : 14

Abstention : 00

contre : 00

Compte de gestion 2014 Commune :

Le Conseil Municipal de CAPTIEUX :

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014.
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2014 au 31 Décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 14

Abstention : 00

contre : 00

Compte de gestion 2014 RPI :

Le Conseil Municipal de CAPTIEUX :

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014.
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2014 au 31 Décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 14

Abstention : 00

contre : 00

Compte de gestion 2014 services de l'eau et de l'assainissement :

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014.
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2014 au 31 Décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve

Pour : 14

Abstention : 00

contre : 00

Taux d'imposition 2015 :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux d'impositions locales pour l'exercice 2015.

Aussi, Monsieur le Maire indique à l'assemblée les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois taxes directes locales, à savoir la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'approuver les taux d'imposition suivants au titre de l'année 2015 :

Taxes	Taux 2013	Taux 2014	Taux 2015
Taxe d'habitation	14,98 %	14,98 %	14 ,98 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	14,66 %	14,66 %	14,66 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	45,89 %	45,89 %	45,89 %

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur cette question.

Le Conseil Municipal après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité des suffrages exprimés,

– ***de FIXER ainsi qu'il suit les taux d'imposition directe communale pour l'exercice 2015, taux qui seront reportés sur l'état 1259 COM :***

Taxes	Taux 2013	Taux 2014	Taux 2015
Taxe d'habitation	14,98 %	14,98 %	14,98 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	14,66 %	14,66 %	14,66 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	45,89 %	45,89 %	45 ;89 %

– ***de DONNER pleins pouvoirs à Monsieur le Maire, en tant que personne responsable, pour signer l'état n° 1259 COM décrit ci-dessus ;***

– ***D'INDIQUER que le produit fiscal attendu pour l'année 2015 est donc de 421655.00 euros ;***

Pour : 14

Abstention : 00

contre : 00

Vote du Budget primitif 2015 Commune :

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
Crédits de fonctionnement	1 388 365.00 €	1 048 663.00 €
Résultat de fonctionnement reporté		339 702.00 €
Total de la section de fonctionnement	1 388 365.00 €	1 388 365.00 €

	Dépenses d'investissement	Recettes D'investissement
Crédits de fonctionnement	845 179.00 €	715 115.70 €
Résultat d'investissement reporté		211 288.30 €
Restes à réaliser 2014	359 550.00 €	278 325.00 €
Total de la section de fonctionnement	1 204 729.00 €	1 204 729.00 €

Georges BERNARD demande si le programme des circulations douces a été repris dans son intégralité.

Denis BERLAND dit que c'est la continuité de ceux qui avait été prévu dans l'étude du bureau ARCADIE

Pour : 12

Abstention : 02

contre : 00

Vote du Budget primitif 2015 RPI :

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
Crédits de fonctionnement	94 042.00 €	80 360.54 €
Résultat de fonctionnement reporté		13 681.46 €
Total de la section de fonctionnement	94 042.00 €	94 042.00 €

	Dépenses d'investissement	Recettes D'investissement
Crédits de fonctionnement	11 726.03 €	32 207.00 €
Résultat d'investissement reporté	20 480.97	
Total de la section de fonctionnement	32 207.00 €	32 207.00 €

Vote du Budget primitif 2015 Service de l'eau :

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
Crédits de fonctionnement	475 561.00 €	306 337.62 €
Résultat de fonctionnement reporté		169 223.38 €
Total de la section de fonctionnement	475 561.00 €	475 561.00 €

	Dépenses d'investissement	Recettes D'investissement
Crédits de fonctionnement	274 859.00 €	239 609.03 €
Résultat d'investissement reporté		141 849.97 €
Restes à réaliser 2014	150 600.00 €	44 000.00 €
Total de la section de fonctionnement	425 459.00 €	425 459.00 €

Georges BERNARD précise qu'il faut être prudent sur les finances du service de l'eau et de l'assainissement. Il dit que le programme d'investissement prévu concernant l'aménagement en assainissement collectif d'une partie de la route de Lucmau mérite une réflexion et une étude approfondie de la part du bureau d'études SOCAMA.

Jean-Luc GLEYZE indique qu'il y a une demande des résidents.

Pour : 12

Abstention : 02

contre : 00

Admission non valeurs service de l'eau :

- Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de Monsieur le trésorier de Bazas pour réaliser l'admission en non-valeur d'une créance. Cette dernière s'élève à une somme totale 1663.47 € pour le service des eaux relative aux années 2009, 2010, 2011, 2012.

Le Conseil Municipal décide d'approuver cette admission en non-valeur, pour la somme de 1663.47 €, correspondant au service de l'eau pour les années 2009, 2010, 2011, 2012.

Pour : 14

Abstention : 00

contre : 00

Admission non valeurs commune :

- Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de Monsieur le trésorier de Bazas pour réaliser l'admission en non-valeur d'une créance. Cette dernière s'élève à une somme totale 4137.00 € pour la mairie de Captieux relative à l'année 2012.

Le Conseil Municipal décide d'approuver cette admission en non-valeur, pour la somme de 4137,00 €, correspondant au service comptable de la mairie de Captieux pour l'année 2012.

Pour : 14

Abstention : 00

contre : 00

Indemnités des élus suite à l'élection du Maire du 13 avril 2015:

Le conseil municipal de la commune de Captieux,

Vu l'élection du Maire du 13 avril 2015, (suite à l'élection du Maire actuel à la Présidence du Conseil Départemental),

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1 ;

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximaux et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire, et aux adjoints.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Article 1er. - Décide de fixer le montant des indemnités à compter du 13 avril 2015 pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoints, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 et du code général des collectivités territoriales :

- Maire : 39.20 % soit 1490.00 € brut mensuel.
- 1^{er} adjoint, 2^{ème} adjoint, 3^{ème} adjoint et quatrième adjoint : 16.04 % soit 609.75 € brut mensuel.

Article 2. - Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2014.

Pour : 14

Abstention : 00

contre : 00

Délégation aux Adjoints :

Monsieur le Maire rappelle que Vu l'article L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales, conférant au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints.

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 13 avril 2015,

Considérant que, pour le bon fonctionnement de la commune, il convient de répartir les champs de compétences comme suit :

- **M. Jean-Luc GLEYZE** pour : la gestion de la voirie, des réseaux, des espaces publics et des bâtiments communaux.
- **Mme LE COZE Morgane** pour : les finances, l'aménagement du territoire et l'environnement.
- **M. CALDERON Pascal** pour : la vie associative culturelle et sportive, la communication et les affaires scolaires.
- **Mme LUQUEDEY Christine** pour : action sociale et service public, coopération citoyenne.

Le Conseil Municipal décide :

- D'attribuer le champ de compétence aux adjoints comme énuméré ci-dessus.

Pour : 14

Abstention : 00

contre : 00

Commissions communales suite élections du Maire du 13 avril 2015 :

Suite à l'élection du Maire du 13 avril 2015, Monsieur le Maire indique que conformément à l'article L 2121-22 du CGCT .Le conseil municipal peut créer des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil. Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Les commissions examinent et préparent les projets de délibérations soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Leur rôle n'est que consultatif ; elles n'ont donc pas de pouvoir de décision. Par contre, une commission peut dresser un constat, donner des avis et faire part de propositions d'amélioration. Les commissions ne sont pas publiques mais, à la demande de leur Président et si nécessaire, elles peuvent entendre des personnalités qualifiées.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal décide de créer les commissions suivantes :

- **Ressources humaines** :

Président : Denis BERLAND.

Membres : Marina BIROT, Didier COURREGELONGUE, Clarisse FAGET, Marie-Pierre GHIRARD, Christine LUQUEDE, Jean-Luc GLEYZE

- **Voirie, réseaux, espaces publics et bâtiments communaux**

Président : Denis BERLAND

Membres : Denis BERLAND, Jean-Luc GLEYZE, Florence RIVIERE, Bertrand BIDABE, Didier COURREGELONGUE, Jean-Michel MATHA.

- **Finances et économie** :

Président : Denis BERLAND

Membres : Morgane LE COZE, Marie-Pierre GHIRARD, Denis BERLAND, Pascal CALDERON, Christine LUQUEDEY, Jean-Luc GLEYZE.

- **Aménagement du territoire et environnement** :

Président : Denis BERLAND.

Membres : Morgane LE COZE, Georges BERNARD, Yohann MAUNOIR, Didier COURREGELONGUE, Jean-Luc GLEYZE.

- **Vie associative, culturelle et sportive, communication et affaires scolaires** :

Président : Denis BERLAND.

Membres : Pascal CALDERON, Yohann MAUNOIR, Claude BOYER, Jean-Michel MATHA, Clarisse FAGET.

- **Action sociales et relais service public, coopération citoyenne** :

Président : Denis BERLAND.

Membres : Christine LUQUEDEY, Bertrand BIDABE, Marina BIROT, Claude BOYER, Clarisse FAGET.

Pour : 14

Abstention : 00

contre : 00

Election du Maire et des Adjoints :

Suite à l'élection de Monsieur Jean-Luc GLEYZE à la Présidence du Conseil Départemental, lors de sa séance du 13 avril 2015, le Conseil Municipal a procédé à l'élection du Maire et des Adjoints :

Monsieur Denis BERLAND a été proclamé Maire

Le Conseil Municipal a nommé

- Monsieur Jean-Luc GLEYZE 1^{er} Adjoint
- Madame Morgane LE COZE 2^{ème} Adjoint
- Monsieur Pascal CALDERON 3^{ème} Adjoint
- Madame Christine LUQUEDEY 4^{ème} Adjoint

Pour : 14

Abstention : 00

contre : 00

Demande d'aide financière au titre de l'avance remboursable de l'éclairage public :

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à la mise aux normes de plusieurs points lumineux de l'éclairage public, Place de la Mairie, route de Mont de Marsan, route de Bazas, Résidence les cigales et les tourterelles et divers points sur la commune. Le coût de l'opération est estimé à 51620.78 € HT auxquels il convient d'ajouter la TVA de 10324.16 € et les frais de gestion qui s'élèvent à 5678.29 €.

Dans ce cadre, le SDEEG peut octroyer à la commune une avance remboursable de 57299.00 € HT à taux zéro sur une période de 10 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide de solliciter une demande d'avance remboursable d'un montant de 57299.00 € HT pour la mise aux normes des foyers lumineux.

Les frais de gestion à inscrire au budget 2015 s'élèvent à 5678.29 €.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour : 14

Abstention : 00

contre : 00

Questions diverses

Compte rendu des commissions :

● Commission animation :

Pascal CALDERON précise qu'une réunion aura lieu le 22 avril 2015 pour l'organisation et la programmation culturelle 2015 2016.

Il indique également que le travail sur la refonte du site internet avance.

● Commission sociale:

Christine LUQUEDEY précise qu'une enquête de satisfaction a été transmise aux personnes qui utilisent le service de portage de repas à domicile.

Conseil des jeunes :

Première réunion de travail avec les jeunes le vendredi 17 avril à 18h30 à la salle des sociétés.

Christine LUQUEDEY précise qu'un livret d'accueil est en cours d'élaboration.

Christine LUQUEDEY précise qu'une petite fête sera organisée le 06 septembre 2015 à l'occasion des 20 ans de la MARPA.

Divers :

Denis BERLAND indique qu'une séance de prévention routière aura lieu en mai 2015, pour les aînés qui souhaitent participer.

Séance levée à 22h00.